

Questions orales

M. Evans: Madame le Président, je pense que le député devra se rendre compte que la Banque du Canada, depuis assez longtemps, n'a tenté que de modérer ou de régulariser les fluctuations des taux d'intérêt.

Une voix: Le taux d'escompte devait flotter.

M. Evans: Durant la période où les députés de l'opposition étaient au pouvoir, les taux d'intérêt sont passés d'une position légèrement supérieure à ceux des États-Unis à un taux de 2.5 à 3 p. 100 inférieurs aux taux américains.

M. Stevens: Ce n'est pas vrai.

M. Evans: Autrement dit, la Banque du Canada a voulu freiner la tendance à la hausse des taux d'intérêt et à l'heure actuelle, elle s'efforce, dans les meilleurs intérêts de notre pays, de régulariser la tendance à la baisse.

M. Baker (Nepean-Carleton): C'est terrible.

M. Stevens: Madame le Président . . .

M. Chrétien: Deux prises! Et la troisième s'en vient.

M. Stevens: Madame le Président, puisque, de toute évidence, le ministre suppléant des Finances ne veut plus assumer ses fonctions, je m'adresserai au premier ministre. Comme il le sait certainement, le secrétaire parlementaire a induit la Chambre en erreur.

Des voix: Oh, oh!

M. Chrétien: Règlement.

M. Stevens: De fait, le 5 mars, le taux des bons du trésor du Canada était inférieur de 2.5 p. 100 au taux aux États-Unis. Le premier ministre peut-il dire à la Chambre s'il est prêt à charger le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques d'examiner la structure des taux d'intérêt au Canada comme le gouvernement Clark l'avait fait pendant la dernière législature?

M. Foster: Et voyez ce qui lui est arrivé.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je dois protester contre les observations du député. Il semble refuser toutes les réponses qui ne concordent pas avec son propre point de vue.

M. Stevens: C'est faux.

M. Trudeau: Le Règlement de la Chambre autorise certainement le secrétaire parlementaire de n'importe quel ministre à répondre aux questions en l'absence de celui-ci. Ordinairement, le secrétaire parlementaire a des rapports plus étroits avec son ministre que le ministre suppléant à cause de la nature même de ses fonctions. Dans ce cas-ci, le secrétaire parlementaire est un économiste fort brillant . . .

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: . . . et il me semble que le député ne devrait pas se plaindre qu'il obtient des réponses incomplètes.

[Français]

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

ON DEMANDE D'ASSURER LE TRANSPORT DES ANCIENS COMBATTANTS DE L'HÔPITAL DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE AUX BUREAUX DE SCRUTIN LE 20 MAI

M. Hal Herbert (Vaudreuil): Madame le Président, j'aimerais poser une question au ministre des Affaires des anciens combattants. Il est certainement au courant du fait que plusieurs anciens combattants à l'hôpital de Sainte-Anne-de-Bellevue, au Québec, ne pourront voter qu'à leur domicile. Est-ce que le ministre a pris tous les moyens nécessaires pour assurer leur transport afin qu'ils puissent exercer leur droit de vote mardi prochain?

[Traduction]

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants): Madame le Président, la question m'a été signalée. Ceux qui sont inscrits sur la liste électorale ont le droit de voter. Le fait d'être hospitalisé ne peut pas les empêcher; ils ont le droit de voter. Je signale cependant que, pour une raison quelconque, certains anciens combattants hospitalisés à l'hôpital Sainte-Anne-de-Bellevue n'ont pas réussi à faire inscrire leur nom sur la liste électorale révisée. Je le regrette beaucoup, mais ceux qui sont inscrits pourront voter dans les bureaux de scrutins de l'hôpital.

Je signale aussi pour terminer que le personnel de l'hôpital et du ministère des Affaires des anciens combattants s'efforcera d'aider ceux qui décident de le faire à voter si ceux-ci ne peuvent pas avoir l'aide de leurs parents ou d'autres personnes.

* * *

● (1140)

L'ÉNERGIE

LA VENTE DES EXCÉDENTS DE COMBUSTIBLE

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Madame le Président, j'aimerais revenir à la question sur le pipe-line des maritimes. On le reconnaît généralement, je crois, nous souhaitons tous que les Maritimes puissent avoir à leur disposition cette source énergétique au prix le plus bas possible.

Le ministre pourrait-il étudier la possibilité de charger l'Office national de l'énergie, dans le cadre de l'étude qu'il fait actuellement, d'établir s'il y aurait assez de clients éventuels dans les villes portuaires au Québec et dans les provinces de l'Atlantique pour faire appel aux sociétés productrices dans les régions où il se trouve des excédents de propane et de gaz de pétrole, liquéfié, là où cet excellent genre de combustible est offert à des prix dérisoires; ce sont les producteurs de la mer du Nord, de l'Afrique du Nord, du Venezuela et du golfe Persique?